



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Départ à la retraite en Guadeloupe

Question écrite n° 1868

Texte de la question

M. Max Mathiasin interroge M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur le départ à la retraite en Guadeloupe. Il souhaite savoir comment la Guadeloupe se situe par rapport à la France entière en ce qui concerne l'âge moyen de départ à la retraite et la part des personnes encore en emploi lors du départ à la retraite.

Texte de la réponse

Selon la caisse nationale d'assurance vieillesse, l'âge moyen de départ à la retraite des assurés du régime général partis en retraite au cours de l'année 2021 est de 64,9 ans (64,8 pour les femmes et 65,1 pour les hommes) en Guadeloupe, contre 62,9 ans (63,2 ans pour les femmes et 62,7 ans pour les hommes) dans la France entière. L'échantillon de données utilisé pour déterminer la part des assurés en emploi au moment du départ à la retraite ne contient pas suffisamment de personnes résidant en Guadeloupe pour établir une comparaison significative entre la Guadeloupe et la France entière en ce qui concerne la transition emploi-retraite. Ce travail nécessiterait une enquête dédiée.

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1868

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, plein emploi et insertion

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 février 2023

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4410

Réponse publiée au JO le : [11 avril 2023](#), page 3415